

RÈGLES DE VIE

Afin de garantir le bon déroulement du séjour, voici quelques règles de vie et de vivre-ensemble, destinées aux bénévoles et aux encadrant.e.s.

COMPORTEMENT À ADOPTER

- > Agir de façon responsable, respectueuse des autres
- > Respecter les consignes de sécurité
- > Respecter les horaires et les plannings
- > Respecter les locaux et le matériel mis à votre disposition, ainsi que les affaires des autres
- > Respecter les zones et moments définis pour fumer (pour les majeur.e.s)
- > Respecter le voisinage
- > Laisser son téléphone de côté pendant les temps de chantier et les repas
- >
- >

LES INTERDITS

- > Toute violence verbale ou physique
- > L'alcool et les substances illicites
- > Le tabac pour les mineur.e.s ; pour les majeur.e.s, ne pas fumer à proximité des non-fumeurs.ses
- > Les rapports sexuels
- > Quitter le camp sans autorisation de l'équipe encadrante ; aller dans des locaux qui ne sont pas mis à votre disposition
- > Les tentes, dortoirs et vestiaires ne sont pas mixtes
- > Les mineur.e.s ne peuvent pas prendre la décision de quitter la structure sans autorisation écrite du/de la responsable du chantier, et seulement après accord écrit de la personne légalement responsable
- >
- >

Ces règles de vie s'appliquent à tous ; tout manquement pourrait mener au renvoi de la personne.

